

Description

Le confectionneur ou la confectionneuse réalisent des vêtements simples pour dames ou pour hommes, des habits de travail fonctionnels et des couvre-chefs. Ils renforcent et assemblent des pièces de vêtements, de chapeaux ou de casquettes déjà coupées, les cousent et les repassent.

Leurs principales activités consistent à :

Organisation du poste de travail

- identifier les matières textiles et connaître leurs propriétés (élasticité, résistance, pouvoir absorbant);
- différencier les pièces qui constituent un vêtement simple pour dames ou un vêtement simple pour hommes;
- mettre en service les machines: machine à coudre universelle, piqueuse, surfileuse, etc.;
- choisir, en fonction du tissu et de la couture souhaitée, l'épaisseur et la matière du fil, le type d'aiguille ainsi que le pied de biche et régler le point;
- préparer l'installation de repassage (température, pression, etc.) selon les instructions des responsables;

Assemblage de pièces de vêtements

- coller à chaud à l'aide d'un fer à repasser (thermocoller) les pièces de vêtements déjà coupées, les renforcer avec des entoilages et les assembler;
- coudre à la machine;
- repasser, entre chaque étape de travail, les coutures, bords, ourlets, plis, etc.;
- ajouter, à la machine ou à la main, les pièces complémentaires aux jupes et aux pantalons (poches, fermeture à glissière, ceinture) ainsi qu'aux chemises et aux chemisiers (col, poignets, boutonnage);
- procéder au contrôle et au repassage final des vêtements terminés;

Sécurité au travail

- respecter les consignes de sécurité dans l'utilisation des machines et des outils;
- trier, recycler et éliminer les déchets et les substances dangereuses selon les directives de l'entreprise et conformément aux normes environnementales en vigueur.

Environnement de travail

Le confectionneur ou la confectionneuse s'activent en équipe dans des ateliers de l'industrie de l'habillement bien éclairés, devant une machine à coudre ou une installation de repassage. Leurs horaires sont réguliers. L'atmosphère chaude et humide de l'atelier peut rendre le travail difficile. Les confectionneurs collaborent avec des créateurs et des créatrices de vêtements, qui supervisent leurs activités dans le but d'atteindre les objectifs de production visés et de respecter les normes de qualité établies.

Formation

La formation de confectionneur ou de confectionneuse s'acquiert par un apprentissage.

Lieux

En entreprise

- formation pratique (4 jours par semaine) dans un atelier de confection;
- formation théorique (1 jour par semaine) dans une classe intercantonale romande à Fribourg;
- cours interentreprises (16 jours sur 2 ans).

En école à plein temps

- théorie et pratique à Sierre (enseignement bilingue).

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/ecoles.

Durée

- 2 ans.

Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises recourent à un examen d'admission.

Titre obtenu

- attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) de confectionneur ou de confectionneuse.

Contenu

Branches théoriques (sur 2 ans)	Leçons
Assemblage de pièces de vêtements	380
Garantie de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la protection de l'environnement	20
Culture générale	240
Sport	80
Total	720

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler en équipe
- Esprit méthodique
- Habileté manuelle
- Bonne représentation spatiale
- Persévérance
- Capacité à supporter les bruits
- Sens esthétique

Perspectives professionnelles

La plupart des confectionneurs et des confectionneuses sont salariés dans un atelier industriel de confection. Les débouchés ne sont pas très nombreux en Suisse romande, les entreprises de l'industrie de l'habillement étant plutôt situées en Suisse alémanique et au Tessin. Leur savoir-faire est aussi apprécié dans les maisons de couture et dans les grands magasins, dans le domaine des retouches.

4 AFP (FR) ont été délivrés en Suisse romande en 2019.

Perfectionnement

Les confectionneurs peuvent envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) de créateur-trice de vêtements.

Un CFC est nécessaire pour accéder à la maturité professionnelle, et est généralement exigé pour suivre une formation supérieure (p. ex. brevet fédéral).

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Agent en produits textiles AFP/Agente en produits textiles AFP
- Courtepointier CFC/Courtepointière CFC
- Couturier d'intérieur AFP/Couturière d'intérieur AFP
- Créateur de vêtements CFC/Créatrice de vêtements CFC

Adresses

Ecole de Couture
Av. Général Guisan 8
3960 Sierre
Tél.: 027 455 44 84
<http://www.couture-vs.ch>

École professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)
Derrière-les-Remparts 5
1700 Fribourg
Tél.: 026 305 25 12
<http://www.epaifribourg.ch>

Interessengemeinschaft Berufsbildung
Bekleidungsgestalter/in IBBG
Aarauerstrasse 30
4600 Olten
Tél.: 062 311 82 59
<http://www.ibbg.ch>